

## REUNION DU 12 DECEMBRE 2011

Le douze décembre deux mil onze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. Hubert DECARITE, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Laurent LE MARQUIS, Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Roger PASQUIER, M. Bernard LESERT, M. Pierre GRANDIN, M. Joël POISSON.

Étaient Absents excusés : Melle Elsa BURET, M. Christophe POLIDOR (pouvoir donné à Monsieur Christian EUGENIE)

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LE MARQUIS

Le compte rendu du 8 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Autorisation de demander les amendes de police
- Demande de subvention

Accord unanime de l'Assemblée.

Début de la séance : 18 heures 30

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente Mademoiselle Mylène BROTSCHI, remplaçante de Madame Nathalie TRAVERT qui quitte la collectivité fin décembre 2011.

### 1 - PERSONNEL

#### Création de poste Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe 20/35<sup>ème</sup>

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe pour motif : surcroît de travail.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 20/35h00, dans les fonctions d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 01/07/2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2012, chapitre 012.

-d'autoriser M le Maire à réaliser la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Manche et à procéder à la nomination de l'agent affecté sur ce poste.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Vêtements de travail Guy MARGOT

Le titre, destiné à la commune de Saint Martin le Gréard, d'un montant TTC de 94,51 € relatif aux achats de vêtements de travail de Monsieur MARGOT, pour l'année 2011, est présenté au Conseil Municipal. Le calcul a été établi au prorata du temps de travail de Monsieur MARGOT sur chacune des communes (16/35<sup>ème</sup> pour Saint-Martin-le-Gréard et 20/35<sup>ème</sup> pour Hardinvast).

Le Conseil Municipal après délibération valide à l'unanimité ce titre.

#### Répartition des travaux communaux

Monsieur EUGENIE présente un tableau reprenant les travaux réalisés par les agents techniques communaux, répartis par sections (fonctionnement/investissement) et par secteurs (stade, école, mairie, église, voirie, salle, murs, illuminations, espaces verts, ....) pour l'année 2011. Les pôles de travail les plus importants des employés, sont :

- en fonctionnement : les espaces verts (625 heures), la voirie (486 heures), et entretien divers (305 heures).
- En investissement : le stade (436 heures), la salle (346 heures), les murs (340 heures), le lavoir (208 heures).

## 2 - ECOLE

#### Devis Tableaux numériques

Deux devis relatifs à l'équipement en Tableaux Blancs Interactifs Promothéan des classes de GS/CP et CE1/CE2, sont présentés au Conseil Municipal :

Ces devis comprennent :

- pour le premier, la fourniture des tableaux interactifs et de ses vidéoprojecteurs pour un montant HT de 3863,27 €,
- pour le second, deux ordinateurs portables, l'installation, la formation de l'équipe enseignante, la maintenance et la livraison des équipements, pour un montant HT de 2816,77 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ces devis pour un montant total HT de 6 680,04 €. Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2183.

### Installation de prises réseaux

Un devis de l'entreprise FAUVEL, d'un montant TTC de 408,97 €, relatif à l'alimentation, la pose et le raccordement de 4 prises réseau dans les deux salles de classe concernées par l'installation des TBI, est présenté au Conseil Municipal.

Considérant que le prix unitaire TTC de ces biens est inférieur à 500 €,  
Considérant qu'il s'agit de biens durables,  
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider :

- Le devis de l'Entreprise FAUVEL, d'un montant de 408,97 € TTC pour l'alimentation, la pose et le raccordement de 4 prises réseau dans les deux salles de classe concernées par l'installation des TBI, et d'imputer cette dépense en section d'investissement à l'article 2183.

### Don

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société CHEVALIER DIAG souhaite faire un don de 500 € à la commune, afin de participer à l'achat de matériel informatique pour les écoles.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à encaisser ce don sur le budget communal, à l'article 7713.

Le Conseil Municipal remercie bien vivement la société CHEVALIER DIAG pour sa contribution.

### Forfait communal écoles privées

Une demande de participation forfaitaire pour les enfants de la commune scolarisés dans des écoles privées a été réceptionnée. 5 enfants de HARDINVAST sont concernés. La commune possédant toutes les infrastructures nécessaires à la scolarité des enfants, il n'est pas donné suite à cette demande.

### Chauffage

Des pannes de chauffage persistent dans le groupe maternelle, des renseignements seront pris afin d'étudier quelle solution de remplacement peut correspondre et être mise en place.

### Comportements

Le comportement de certains enfants est déplorable, à la cantine et à l'école. En concertation avec l'école, des sanctions vont être étudiées.

## **3 - MAIRIE**

### Achat extincteurs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de l'UGAP relative à l'achat de 3 extincteurs à poudre et de 4 extincteurs à eau, afin de renouveler une partie du parc.

Considérant que le prix unitaire TTC de ces biens est inférieur à 500 €,  
Considérant qu'il s'agit de biens durables,  
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider :

- Le devis de l'UGAP, d'un montant de 358,18 € TTC pour l'achat de 7 extincteurs et d'imputer cette dépense en section d'investissement à l'article 2188 du Budget Primitif 2011.

Sous réserve de l'acceptation du trésorier municipal.

### Illuminations

Une partie des ampoules des illuminations de Noël a été remplacée par des cordons à LED pour un gain de 185 € par an (sur 1 mois). Ces ampoules à économie d'énergie seront amorties sur 3 ans.

## **4 - ACHAT DE VEHICULE**

### Achat véhicule communal

Monsieur le Maire expose qu'il était urgent de remplacer le véhicule communal, celui-ci étant en très mauvais état. La proposition de Monsieur LANGLOIS, semble bien adaptée à notre recherche. Il propose un ancien véhicule de La Poste, de marque Renault Kangoo, présentant peu de kilomètres pour un montant HT de 3093,64 €. Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la facture de Monsieur LANGLOIS relative l'achat de ce véhicule. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 21571 du BP 2011.

## **5 - AMENAGEMENT LOTISSEMENT/PERMIS D'AMENAGER**

### Aménagement futur lotissement communal

Une réunion de travail avec Madame PODER, architecte paysager, Monsieur DROUET, géomètre, Monsieur le Maire ainsi que les membres de la commission urbanisme, a permis d'apporter de petites modifications sur les esquisses d'aménagement, notamment au niveau de la gestion des eaux, des stationnements, des plantations, et du périmètre du lotissement. Une ébauche du règlement du lotissement a également été réalisée. Une fois les rectifications apportées, le permis d'aménager devrait être déposé. Le début des travaux est prévu pour septembre 2012.

### Amendes de police

Afin de financer la création de stationnements et aménagement sécurité aux abords de l'école, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police 2012,
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

### Projet de boulangerie

Une habitante de la commune a émis le souhait de s'installer en tant que boulangère-pâtissière sur Hardinvast. Avant de procéder à une évaluation du coût de la réhabilitation de l'ancienne Mairie, afin d'y installer un commerce avec appartements aux étages, une étude de marché va être demandée auprès de la Chambre des Métiers de Coutances, afin de s'assurer de la viabilité du projet.

## 6 - EGLISE - CIMETIERE

### Sinistre église

Des devis ont été réceptionnés suite à des études réalisées par différentes entreprises pour la remise en état de l'église. Une réunion avec les avocats devrait avoir lieu, afin de déterminer la suite qui sera donnée à cette affaire.

## 7 - VOIRIE

Un point sur les travaux de voirie réalisés cette année et restant à réaliser est présenté par Monsieur Christian EUGENIE, suite à une visite de la commune par la commission voirie.

<b>Hameau NEE</b>	Bi-couche au pied du talus de la maison		
<b>Chemin des Fontaines</b>	Partie étroite le long des champs : envisager 40M de buse de diamètre 400	Une traversée de diamètre 25 et de 4 m de long	
<b>Hameau BASQUESNE</b>	Déchets verts et poteaux ciment sur les accotements		Faire un pont pour une traversée de 6m
	Buses à changer	Branche d'arbre	
<b>Hameau LEGER</b>	Remettre la pancarte		
<b>Chemin des Moulin à Vent</b>	Trou du blockhaus: 65m de tuyau de diamètre de 160 mm	Revoir entrée avec blocs de béton	
<b>Chemin du ROCHER</b>	Empierrement	Busage dans le virage avant l'accès du chemin d'Isigny	
<b>Chemin des ROSEES</b>	Faire des fossés	Réaménager l'entrée du champ	
<b>La Haute Cornière</b>	Déchets verts sur les accotements		
<b>Chemin des RENAUTES</b>	Empierrement puis bi-couche		
<b>Chemin du SILLET</b>	Dégagement de la sortie du chemin. 'enlever l' épaisseur de la haie à partir du chêne		
<b>Chemin des Petits Monts</b>	2 buses à mettre +un regard		
<b>Chemins des hameaux Langlois , Baudry, Moulin à Vent</b>	Enrobé à froid		
<b>Chemin du Haut Manoir</b>	Passage étroit pour les engins agricoles		

\*travaux réalisés

## **8 - STADE**

### **Subvention**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association SAINT-MARTIN-HARDINVEST-TOLLEVAST-COUVILLE.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du BP 2011, en section de fonctionnement.

### **Convention frais de participation stade de Hardinvast**

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité la convention du 23 février 2007 passée entre les communes de Hardinvast-Tollevast-Couville et Saint Martin le Gréard et régissant la participation aux frais de fonctionnement du stade de Hardinvast, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

20h20 départ de Madame Chantal HUBERT

## **9 - SALLE POLYVALENTE**

### **Modification règlement salle polyvalente**

Suite à une réunion de travail, la commission chargée de mettre à jour le règlement de la salle polyvalente, notamment afin :

- de revoir les conditions d'utilisation de la salle
- de privilégier les Hardinvastais dans le choix des dates de réservation : "Les réservations commenceront :
  - à partir du 1er Janvier de l'année précédant la location pour les habitants de la commune
  - à partir du 1er février de l'année précédente pour les demandeurs hors commune "
- de revaloriser les tarifs :

	Habitants de Hardinvast		Hors Commune	
	Particuliers	Associations (2 gratuits/an)	Particuliers	Associations
Réservation	100 €	100 €	100 €	100 €
Week-end	180 €	180 €	280 €	280 €
1 journée en semaine	110 €	0 €	155 €	155 €
Forfait verres (vin d'honneur)	25 €	0 €	25 €	25 €

Vaisselle, le couvert	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €
Vaisselle, le couvert simple	1 €	1 €	1.00 €	1.00 €
Electricité, le Kw /H	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €

- d'augmenter le montant du dépôt de garantie, à savoir : chèque de 600 €.

Le Conseil Municipal après délibération, valide à l'unanimité les modifications apportées au règlement de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **10 - TRANSPORTS**

Une réunion d'informations, animée par des élus du Conseil Général de la Manche et un représentant de MANEO, sur la mise en place, à partir de l'été 2012, du Schéma départemental des transports, a eu lieu le mercredi 5 décembre 2011, avec les communes de la CCDD.

Ce nouveau dispositif vise en outre, à améliorer la qualité du service, la sécurité des transports, la maîtrise du budget et la concertation entre les territoires. Cependant, le Conseil Municipal émet des réserves sur le risque de suppression des arrêts. Des lignes seront supprimées mais des navettes desservant les lignes départementales seront mises en place. Des distances réglementaires entre deux arrêts de bus devront être respectées ainsi que la mise en sécurité de ces derniers.

Une nouvelle réunion est programmée début janvier 2012.

### **11 - MISE EN COHERENCE DES ADRESSES POSTALES DU FERRAGE**

Les habitants du Ferrage ont été conviés à une réunion afin d'échanger sur les modifications à apporter au niveau des adresses, les démarches administratives à entreprendre et leur coût.

### **12 - CCDD**

Un bilan de la réunion conseil communautaire est présenté.

### **13 - PLU – MODIFICATION SIMPLIFIEE**

La publicité relative à la modification simplifiée du PLU sera lancée début 2011.

### **14 - Demande de subvention**

La Maison Familiale Rurale de Saint-Sauveur-Lendelin, établissement privé de formation en alternance, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention afin de participer aux frais d'apprentissage de leurs élèves. Une jeune hardinvastaise est concernée. Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de répondre défavorablement à cette demande, la commune participant volontiers à des projets ponctuels mais ne désirant pas participer aux frais de fonctionnement des établissements.

## QUESTIONS DIVERSES

### 15 - Remerciements subventions

Des remerciements pour des subventions attribuées par la commune, sont présentés aux élus.

### 16 - Association les 7 Vents

Monsieur Christian EUGENIE, suite à une visite de bâtiments écologiques organisée par l'association "Les 7 Vents", dans le cadre de l'ADEME, propose une intervention commune avec d'autres mairies permettant aux élus et secrétariats d'informer les demandeurs sur les nouvelles normes de matériaux pour les futures constructions.

### 17 - Concours des illuminations

Le Conseil Municipal décide de ne plus organiser de concours d'illuminations et de verser le budget dédié à ce concours au bénéfice du développement durable, en offrant, lors de la bourse aux plantes, aux visiteurs hardinvastais, une barquette de boutures, par exemple.

La séance est levée à 21h50.

**Le Maire,**

Guy AMIOT

**Les Adjointes,**

Hubert DECARITE

Mireille JEAN

Christian EUGENIE

Chantal HUBERT

**Les Conseillers Municipaux ,**

Elsa BURET

Nathalie ENQUEBECQ

Isabelle GAMACHE

Pierre GRANDIN

Laurent LEMARQUIS

Bernard LESERT

Roger PASQUIER

Joël POISSON

Christophe POLIDOR